

## VIE DE LA C. E. L.

### VERS UNE COOPÉRATION VÉRITABLE ET TOTALE

Nous ne parlerons pas aujourd'hui, ici, de la Coopération Pédagogique qu'on sait intense et totale et dont le Congrès de Dijon a pu donner une idée enthousiasmante. C'est de la conception organique de la C.E.L. qu'il s'agit.

Jusqu'à ce jour, la C.E.L. fonctionnait selon les principes d'une maison de commerce : les adhérents commandaient ; ils attendaient, plus ou moins patiemment, d'être servis ; ils recevaient la facture qu'ils payaient, la plupart du temps, le plus tard possible comme il se doit en fait de commerce.

Mais une telle conception aurait supposé aussi que nous trouvions les fonds commerciaux indispensables, soit par emprunt, comme nous avions commencé à le faire, soit par un super-bénéfice qui nous permettrait l'accumulation assez rapide d'une masse de manœuvre.

Ni l'une ni l'autre de ces solutions ne sont coopératives.

Le vrai principe coopératif, c'est l'achat ou la production en commun, les adhérents fournissant eux-mêmes à leur coopérative la masse de manœuvre qui lui permet les achats indispensables.

L'orientation prise à la suite de notre Congrès de Dijon répond à cette préoccupation et semble particulièrement comprise et appréciée de nos camarades.

Si vous payez d'avance, quand vous commandez du matériel, nous n'aurons pas à prélever un bénéfice pour couvrir les avances de fonds. Nous n'aurons à prévoir que la marge de frais généraux. De même pour les éditions.

C'est pourquoi nous aurions l'intention de généraliser le procédé :

1° *Matériel*. — Nous allons avoir de nombreuses demandes de matériel à satisfaire à la rentrée. La préparation de ces livraisons suppose la commande, plusieurs mois à l'avance — avec avance de fonds — de presses, de caractères, de rouleaux, etc...

Payez à la commande. Vous comprenez que nous puissions alors vous faire d'importantes remises.

2° *Editions*. — Nous avons édité le fichier *Additions-Soustractions* pour lequel il a fallu payer 300.000 francs avant même d'avoir reçu un seul centime de nos adhérents pour cette édition.

Pour couvrir cette édition, nous avons dû fixer des prix qui couvrent non seulement les frais généraux mais aussi l'avance d'argent. Et aujourd'hui, cette avance d'argent devient elle-même impossible par suite du marasme commercial. A tel point que nous ne pouvons pas

prévoir actuellement l'édition du Fichier Multiplication-Division qui est pourtant tellement demandé.

Mais reste la solution coopérative :

1° Que tous les adhérents qui désireraient se procurer le Fichier auto-correctif Multiplication-Division carton, veuillent bien remplir la fiche ci-dessous à nous renvoyer d'urgence. Cette déclaration ne vous engage aucunement.

2° Quand nous aurons 500 réponses, nous étudierons techniquement l'édition et nous fixerons un prix que nous vous ferons connaître, et que nous majorerons de 20 % pour frais d'administration.

3° A ce moment-là, vous direz si, oui ou non, vous êtes partisan de coopérer à cette édition.

4° Si nous avons suffisamment d'engagements définitifs, nous mettrons l'édition en marche et nous vous demanderons le versement immédiat du prix prévu.

Une édition supplémentaire pourra être faite pour les non souscripteurs. Le prix en sera alors sérieusement augmenté.

Fiche à remplir et à retourner à la C.E.L., à Cannes :

Je, *soussigné*, ..... (adresse) .....  
 N° de la fiche comptable : .....  
 déclare désirer participer à l'édition coopérative du Fichier Auto-Correctif Multiplication-Division sur carton.

## DICTIONNAIRE - INDEX

Nous allons appliquer à cette édition les mêmes principes, au moins partiellement.

L'édition du *Dictionnaire-Index* est presque terminée, mais il nous faut payer tout de suite. Si nos adhérents nous en donnent tout de suite la possibilité, nous pouvons leur faire des conditions particulières, comportant environ 20 % de remise sur les prix qui seront définitivement établis.

Le *Dictionnaire-Index* sera donc livré dès parution à tous les adhérents qui auront versé à notre C.C. 11503 Marseille, la somme de 200 fr. avant le 15 juin.

A partir de cette date, le prix sera porté à 250 francs l'exemplaire.

Les adhérents qui ont une provision à notre caisse peuvent se contenter de nous donner ordre de prélever ces sommes sur cette avance.

Si nous continuons dans cette voie, la coopération commerciale marchera enfin de pair, sans hypothèque dangereuse, avec l'imposante coopération pédagogique au sein de l'Institut. — C. F.

## Fichier Scolaire Coopératif et Dictionnaire-Index

La cause du texte libre est aujourd'hui gagnée. Nous n'avons plus qu'à en prévenir les déviations. Le journal scolaire s'est affirmé également comme un des instruments essentiels de la nouvelle école populaire.

Mais l'exploitation pédagogique du texte libre, du journal scolaire et de la correspondance interscolaire, le travail par équipes et l'étude du milieu nécessitent de nouveaux outils de travail autres que les manuels scolaires et les leçons magistrales.

Le Fichier Scolaire Coopératif tel que nous l'avons compris et réalisé est le principal et le plus utile de ces outils. Nous n'avons malheureusement pas encore pu le faire connaître et en diffuser l'usage parce que :

— Par suite du manque presque complet de carton, nous avons dû restreindre au maximum la livraison de nos fichiers : d'où absence totale de propagande et livraison au compte-gouttes des commandes en cours.

— Pour la même raison, nous n'avons livré qu'au compte-goutte les commandes de cartons pour collage. Ces cartons sont d'ailleurs si chers que, pratiquement, l'enrichissement des fichiers en est anormalement ralenti.

Toutes causes dues aux difficultés actuelles d'approvisionnement.

— Le classement de nos fiches restait une chose malgré tout délicate, qui n'était pas encore à la portée des enfants, et à laquelle les éducateurs eux-mêmes s'initiaient difficilement.

Notre Pour tout classer était déjà précieux pour ce classement.

Notre Dictionnaire-Index en est le complément qui rendra le classement automatique.

Ce Dictionnaire-Index comporte en 230 pages environ, quinze mille mots du langage enfantin, munis tous, par notre ami Lallemand, du numéro de classification décimale. Une ligne est laissée en blanc pour annotations complémentaires.

A l'avenir, quand vous aurez un document à classer, sur le saumon par exemple, il vous suffira d'ouvrir le Dictionnaire-Index à la page saumon et vous aurez en face le numéro de classification.

Inversement, quand, au cours des travaux scolaires, vous aurez besoin d'un document, quel qu'il soit, se rapportant au saumon, vous ouvrirez le Dictionnaire-Index et vous aurez immédiatement le numéro qui vous donnera le ou les documents.

A partir de ce moment, la technique devient vraiment enfantine.

Un jour prochain, grâce à Pour tout classer et au Dictionnaire-Index, il y aura un F.S.C. dans toutes les écoles de France.

Restez à l'avant-garde. Commandez immédiatement le Dictionnaire-Index. — C. F.

**B**ABYSTAT, appareil de projection fixe, parfait état, courant 140 v. A vendre pour cause double emploi. Ecrire : Gaudard, instituteur, Vézelois (Terr. de Belfort).

## LE CERTIFICAT D'ÉTUDES

On me dit que le prochain Congrès du Syndicat National va discuter de la question et qu'il serait nécessaire que nous donnions notre point de vue.

Il ne sera pas prépondérant parce que notre expérience, malgré les progrès considérables qu'elle a fait depuis deux ans dans la masse du personnel, malgré l'officialisation du « texte libre », n'a pas encore eu le temps d'affirmer la « pédagogie du travail » qui constituera le véritable retournement éducatif que nous préconisons.

Jusque là, l'Ecole pratique une pédagogie de la connaissance ; on met en valeur toutes les méthodes d'acquisition de ces connaissances, et les examens contrôlent naturellement cette acquisition de connaissances.

Nous voulons une école où l'enfant soit entraîné à « travailler », c'est-à-dire à s'exercer avec maîtrise aux actes, aux gestes, aux recherches, aux travaux, aux comportements qui lui permettront de travailler avec efficacité dans la société actuelle dont il ne devrait pas être que l'esclave. Ce qui n'exclue pas, d'ailleurs, la connaissance, ce qui la suppose et l'exige.

Mais la connaissance est là pour ainsi dire comme complément et conséquences des nécessités du travail. C'est celui-ci qui compte d'abord.

Le jour, assez proche, où nous aurons rendu possible dans toutes les classes cette éducation du travail, le C.E.P. aura à contrôler non seulement les connaissances que l'Ecole aura fait acquérir à ses élèves, mais aussi les possibilités d'un meilleur travail moderne qu'elle leur aura données. Alors notre système de brevets s'imposera. Notre réalisation, nous le répétons, n'est pas suffisamment poussée, ni nos brevets assez étudiés pour que nous puissions affronter avec quelque succès la discussion avec des camarades qui n'auront rien compris encore à cette distinction essentielle.

Pour l'Ecole d'acquisition de connaissances, nous aurons donc encore l'examen de ces acquisitions.

Il est bon du moins que, dans cette branche, se continue l'effort d'adaptation qui n'est pas niable. Mais il ne suffit pas d'adapter l'épreuve d'orthographe, de français, de calcul et de sciences ; cette adaptation devrait être l'occasion d'une reconsidération des programmes dont ils ne devraient être que l'aboutissement. Il faudrait revoir si les notions exigées par les programmes et contrôlées par les examens sont bien les valeurs essentielles — les mêmes depuis plus de cinquante ans — ou s'il n'y en aurait pas d'autres dont la vie moderne aurait montré la nécessité ou la prééminence. Je pense à la lecture — à la compréhension du texte — qui n'est pas contrôlée du tout par l'examen, alors que nul ou presque ne fait plus de la lecture

à haute voix. A la rédaction de rapports, de comptes rendus avec documents, qui deviennent bien plus nécessaires que la rédaction littéraire seulement en usage. Disons, si l'on veut, qu'il s'agirait en somme de rédaction technique et utilitaire. Je me demande aussi si la question orthographe a, dans la vie du peuple — celui que nous formons dans notre école — une importance si décisive pour que nous axions sur elle, abusivement, une large part de l'enseignement du français. Et je voudrais aussi qu'on accorde une place à l'exposé oral de l'enfant sur un sujet qui lui serait familier pour contrôler si l'École l'a préparé à savoir défendre son point de vue et ses opinions dans la société dont il sera citoyen.

Notre slogan a enfin pénétré la masse des éducateurs et même les milieux officiels : nous devons avoir, en 1947, l'École de 1947. D'où il découle que nous devrions avoir en 1947 le C.E.P. 1947, qui devrait être totalement différente du C.E.P. 1910 puisqu'il contrôle des enfants dans un milieu totalement différent de ceux de 1910.

Que les camarades posent ces questions, fassent valoir ces nécessités pour que le Congrès du S.N. fasse autre chose qu'un petit replâtrage sans envergure, qui sera toujours dépassé par les événements.

\*  
\*\*

Contrairement à ce que croient certains camarades qui ont une sorte de phobie de nos techniques, nous prétendons préparer à l'actuel C.E.P. aussi bien sinon mieux que par les anciennes méthodes. Les résultats sont là pour le prouver. Nous donnons l'enthousiasme au travail, la soif de connaissances. Nous faisons briller un peu de soleil. Que ne ferait-on pas avec de tels atouts.

Seulement, justement, l'usage de nos techniques si bien ancrées dans la vie, montre la prééminence de certaines acquisitions que les programmes devraient prévoir et l'examen contrôler. Et nous en avons indiqué quelques-unes. Dans la mesure où l'examen contrôle encore des acquisitions anormales, par exemple, une certaine forme d'orthographe et de calcul, nous sommes contraints de faire, comme tout le monde, un peu de bachotage. Seulement, le nôtre a cette caractéristique qu'on appréciera : il n'est pas imposé par le maître, mais voulu par l'élève lui-même qui en a compris la nécessité et qui, pendant les quinze jours qui précèdent l'examen est capable d'aborder, avec des facultés neuves et aiguisées les questions sur lesquelles tant d'enfants ont pâli toute une année. Nous l'avons expliqué : le soleil a brillé. Les besognes les plus revêches prennent un caractère nouveau qui leur enlève toute nocivité.

Mais ce bachotage n'en est pas moins anormal et nous devons parvenir à obtenir un examen qui contrôle vraiment les acquisitions normales de notre école.

Et ceci m'amène à examiner un dernier point qui est plus spécialement de technique de l'examen.

Ni nos classes ni les autres ne sont à l'abri de la catastrophe qui vient de l'imperfection de l'examen. Dans le contrôle moderne, il ne doit y avoir qu'une marge infime d'erreur. On éprouve un pont. Il doit supporter dix tonnes. Il serait illogique que, là, il s'écroule à six tonnes et, ailleurs, il résiste à quinze tonnes. Le pont construit pour supporter dix tonnes doit avoir son certificat pour dix tonnes.

Or, il n'est un secret pour personne que nous n'avons pas cette garantie. Rien ne nous assure que cet enfant qui a été préparé pour réussir ne risque pas d'échouer ; alors que le dernier de l'équipe réussit. C'est profondément injuste ; c'est une grosse erreur technique et nous dirons que c'est là un des plus graves dangers que court l'instituteur du fait de l'examen.

Que l'enfant mal préparé, ou qui est insuffisant, ou qui a mal fréquenté, doive arriver de justesse. Tout le monde en est prévenu : le maître, l'élève et les parents. Comme le pont qui doit résister tout juste à la charge. Le triomphe est une chance.

Mais y a-t-il pire humiliation pour l'instituteur, pour l'enfant et pour les parents, que de voir échouer celui sur lequel on comptait avec certitude ? Cette humiliation, naturellement exploitée par les ennemis de l'École, compromet toujours, et parfois de façon définitive, la situation locale de l'instituteur.

Autre injustice : le pont s'écroule ici à dix tonnes, mais un pont semblable, construit moins solidement, subit l'épreuve victorieusement à dix kilomètres de là. Les quatre candidats d'une école ont échoué au Centre de X..., où on a vu plus de 50 % de recalés. Alors que dans le canton voisin, il n'y a pas eu 5 % d'échecs.

*On ne joue pas ainsi avec l'avenir des enfants et l'avenir aussi des instituteurs.* Et je crois que cette question de contrôle scientifique, sûr et juste, devrait retenir tout spécialement l'attention des rapporteurs.

L'idéal ?

1° Un élève bien préparé à l'examen ne doit pas échouer.

2° Le mauvais élève ne doit pas réussir là où échoue le bon.

3° Le niveau de l'examen ne doit pas varier selon les centres.

Faudra-t-il en venir aux tests sérieusement étalonnés ? Je préférerais une autre solution que j'ai déjà exposée ici : prévoir l'examen sous forme de brevets, avec 12 à 15 brevets par exemple. La réussite à 6 de ces brevets donnerait droit au C.E.P. Chaque enfant pourrait alors donner son plein dans les branches qu'il affectionne et l'examen ainsi compris servirait en même temps pour l'orientation qui devient une des questions cruciales de l'heure.

Je pose les problèmes, sans y répondre de façon définitive. Cette réponse devrait être ceu-

vre d'équipe, après expérimentation et étude en commun.

Je demande aux camarades des départements d'intervenir auprès des rapporteurs pour que le prochain Congrès ne se prononce pas sur la forme définitive, mais se contente de poser des problèmes de façon précise, compte tenu des intérêts de l'école et des éducateurs. Dès octobre, la discussion continuerait. L'administration pourrait même être invitée à prévoir, dans quelques départements témoins, des examens d'une forme nouvelle, inspirés des principes ci-dessus et dont les enseignements seraient loyalement examinés au cours de conférences pédagogiques. Et pourquoi les conférences pédagogiques de 1948 ne porteraient-elles pas sur la *nouvelle organisation du C.E.P.* ?

Evitons le replâtrage hâtif. Opérons scientifiquement, par essais, expériences et examens des résultats. Sans parti-pris, nous ferons alors du bon travail définitif. — C. F.

## A propos du C.E.P.

Je pense aussi que la C.E.L. doit s'intéresser aux questions pédagogiques à l'ordre du jour dans les syndicats. Je suis secrétaire pédagogique et j'aurai bien aimé trouver quelques « tuyaux » dans *L'Educateur*, au premier trimestre, quand on discutait de la réorganisation du C.E.P. (Je n'ai pas eu le temps de vous écrire à ce moment-là). Le sujet était plus large que la simple critique des épreuves du C.E.P. actuel, mais vous avez répondu aussi d'une façon plus large à cette dernière question.

C'est pourquoi je voudrais vous demander ce que vous pensez et ce que pensent les camarades du point de vue que j'ai exposé à l'assemblée générale de Noël : *suppression du C.E.P.*, en tant qu'examen de fin de scolarité. Il faudra encore des concours ou des examens de passage pour l'entrée dans le deuxième degré (bien qu'il y ait beaucoup à redire, les concours sont actuellement le mode le moins injuste de sélection). Mais l'examen du C.E.P. a beaucoup moins de justifications. Les principales seraient le désir des parents et le maintien de la fréquentation. Pour la fréquentation, on devrait pouvoir l'obtenir autrement. Quant au désir des parents, s'il est rétrograde, nous ne devons pas en être esclaves. Ce point fait partie d'une éducation des parents qui reste à faire.

Mais : 1° *le C.E.P. ne juge pas forcément le niveau d'un élève* : j'ai eu (et je ne dois pas être le seul) un élève qui, observé du point de vue scolaire, était un cancre (10 à 20 fautes en dictée, incapable de faire un problème simple de C.M.1 à 12 ou 13 ans). Mais il n'y avait, pour lui faire plaisir, qu'à lui donner un livre d'histoire (il me posait parfois des « colles » qui m'embarrassaient); il aimait lire, d'ailleurs, même d'autres livres. Il est sorti de l'école sans le C.E.P., évidemment. Mais je suis sûr

qu'actuellement il continue à lire tout ce qu'il trouve et particulièrement ses livres d'histoires, un vieux livre scolaire qui eut sa célébrité (*Le tour de France de deux enfants*)... et son dictionnaire ! Et c'est justement un caractère de nos méthodes de nous révéler des personnalités enfantines dont nous désespérerions en les jugeant sur l'orthographe, par exemple.

Vous direz qu'il suffit de réformer les épreuves. Mais je dois dire que votre système des brevets, paru dans un précédent numéro de *L'Educateur*, me paraît difficilement applicable. D'autre part, je ne trouve pas que ce soit un progrès pédagogique de classer les degrés de ces brevets d'après le nombre de pages d'un exposé ou d'un rapport.

2° *Le C.E.P. est un empoisonnement dans les classes, surtout les classes uniques*. Je vois bien combien il me gêne dans tout ce que je voudrais faire de nouveau. En calcul, un texte se prête à la construction de problèmes, mais ces problèmes sont rarement une application directe d'une leçon du programme. Ils représentent plutôt une révision ou un exercice supplémentaire sur un sujet intéressant. Et cela fait une « leçon » de retard sur la répartition à avaler avant l'examen. Je ne l'ai fait que deux ou trois fois ; je voudrais le faire plus souvent. Vous me direz que beaucoup de camarades dans la C.E.L. enseignent le calcul uniquement ainsi. eJ serais de ceux-là, sans doute *sans* le C.E.P. *A cause* du C.E.P., je n'ose pas encore (j'espère que cela viendra un jour, *malgré* le C.E.P.), de crainte d'arriver à l'examen avec un arriéré de chapitres jamais vus. De même en histoire, géographie, etc... Ce que j'ai fait de nouveau (au point de vue local surtout) jusqu'à présent je l'ai fait en activités dirigées.

Vous avez dit quelque part que nos méthodes donnaient autant et *même plus* de succès au C.E.P. Sincèrement, je ne crois pas. Je crois que pour le C.E.P., les méthodes de bourrage ont fait leurs preuves. Mais, et c'est l'essentiel, et je le répète à tous les profanes, *ce n'est pas nos méthodes qu'il faut incriminer, c'est le C.E.P. lui-même*.

Maintenant, un petit reproche, si vous le permettez : je regrette que votre article en réponse à Barboteu n'apporte rien de pratique pour les discussions de nos commissions pédagogiques. Votre article sur les brevets était une meilleure réponse, mais je vous ai dit ce que je lui reprochais. Voici ce que j'avais proposé à notre A.G. de Noël :

1° *Suppression du zéro éliminatoire en dictée* ;  
2° *En calcul, suppression des énoncés trop longs et trop compliqués*

3° *En rédaction, suppression des sujets inadaptés aux enfants*

4° *En histoire, géographie, sciences* : programme général vaste, où le maître pourra puiser *et programme limitatif très restreint* paraissant en février.

BOISSEL (Ardèche).